



Impossibilité d'être remboursé un objet défectueux par le site .

Par **mikkie**, le **18/05/2011** à **11:19**

Bonjour,
après avoir acheter un produit en ligne (site : Private Outlet) en janvier 2011 c'est une montre qui était défectueuse quelques jours après la réception du produit, alors que je ne l'avais même pas utilisé, un mois après j'amène le produit à réparer en boutique agréée sur Paris (marque : Tommy Hilfiger) ça prend un mois ça va directement en suisse, une fois le produit arrivé, je le réceptionne et je constate à mon domicile que la montre fonctionne quand elle veut voir pas du tout. j'ai contacté de nouveau le site marchand même en ayant insisté ils me disent qu'ils n'ont que trois jours pour réceptionner un produit défectueux ce que je trouve scandaleux . la marque ne peut rien faire selon des vendeurs liés à cette boutique agréée et je me demande bien comment faire pour être remboursé le fabricant ne peut rien faire car ce ne sont pas eux qui m'ont vendu ce produit et le site marchand ne peut rien faire car ils ne sont que vendeurs . Je dois bien avoir un recours possible non? même si la vente n'était que de 81,25 euros pour moi c'est une somme non négligeable. merci de m'aider à ce sujet car j'ai beau avoir insisté avec mes interlocuteurs ça n'a servi à rien.

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **12:23**

LRAR de mise en demeure comme d'habitude

Par **mikkie**, le **18/05/2011** à **13:07**

merci de la réponse mais comment dois-je procéder? dois-je faire appel a un avocat? et étant donné le peu de moyens que j'ai , je ne peux pas payer de frais d'avocat pour seulement un dommage de 80 euros environ.